

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Service de l'Urbanisme
Rue Comte de Flandre, 20
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 16/01/2025

N/Réf. : MSJ20098_735_PU
Gest. : MB
V/Réf. : PU-38895
Corr: //
NOVA : 12/XFD/1960147

MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Heyvaert, 117-119 Rue de Liverpool, 46
(= partiellement en zone de protection de l'Hôtel de Maître éclectique
situé Rue de Liverpool 33)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: réaménagement et l'extension
d'un rez-de-chaussée commercial existant en 2 espaces commerciaux
distincts (1 salon de coiffure +/- 28m² et 1 établissement Horeca-130m²),
la fermeture de la cour et la modification des menuiseries des façades
avant et arrière

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 19/12/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 15/01/2025, concernant la demande sous rubrique.



Photo de la situation existante © Google Street View)

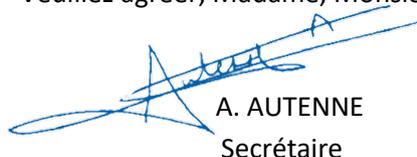


Façade à rue. Situation projetée - Image tirée du dossier.

Avis

La CRMS émet un avis défavorable sur les interventions en façade avant. Elle demande de remplacer les châssis en PVC par des châssis en bois de qualité qui respectent les divisions d'origine et la forme des baies légèrement cintrées. Les portes d'entrée et les devantures doivent également être remplacées par des modèles qui s'inscrivent dans la typologie néoclassique de la façade. L'ensemble des menuiseries doit être peint dans une teinte blanche. Enfin, la CRMS demande de peindre la façade dans un ton blanc uni ; elle s'interroge dans ce cadre sur la régularité des éléments actuellement peints en bleu. Les autres interventions (affectation, transformations en intérieur d'îlot) relèvent d'un examen urbanistique plutôt que patrimonial.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président